

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 3 avril 1975

Salon du Chancelier - Edifice Taillon

Etaients présents:

M. Jean Cadieux
M. Helmut Schweiger
M. Médard Collette
M. Paul Boudreau
M. Jean Ladouceur
M. Mohamed Zeitoun
M. Carmel St-Pierre
M. Raoul Dionne
M. Roland Cloutier
M. Jean-René Longval
M. Yvan Albert
Me Marielle Préfontaine
Mlle Huberte Richard
M. Fernand Mattart
M. Rhéal Bérubé
M. Brian Newbold
M. Albert Lévesque
M. Léopold Lanteigne
M. Léopold Laplante
M. Gilles Long
Père Jean-Guy Lachance
Soeur Irène Léger
M. Gilbert Waquant
M. Jacques Lapointe
M. André Abelly
M. Léandre Bourque
Père Louis-Marcel Daigle
M. Paul-Emile Benoit, observateur

1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Monsieur Jean Cadieux appelle l'assemblée à l'ordre.

2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE LA CONVOCATION

Le Recteur constate la régularité de la réunion et déclare l'assemblée dûment constituée.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 & 14 FEVRIER 1975.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Jean-René Longval que l'on accepte le procès-verbal de la réunion du 13 & 14 février 1975, moyennant les corrections suivantes:

Page 2 - 2e paragraphe devrait se lire: Lettre de M. Newbold indiquant le nom de M. Melvin Gallant comme membre du Conseil de recherche.

Page 4 - numéro 10, 2 & 4 paragraphe on doit lire collation des grades

Page 5 - numéro 11, on doit lire:

Monsieur Roland Cloutier, président du Comité provincial des sciences de la santé, donne un bref rapport de ce Comité. Dans sa première année d'existence, le Comité a reçu des demandes de 67 étudiants, dont 47 ont été admis aux universités du Québec cette année.

Page 12- numéro 12 d) C, on doit ajouter à la fin du le paragraphe (3 crédits)

Page 14- FACULTE D'ADMINISTRATION - recommandation 4), à la 2e ligne, on doit ajouter les 2 cours suivants: CO 3701 et CO 4002)

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL (suite)

Page 24 - RECOMMANDATIONS GENERALES - numéro 1., 3e ligne, on doit lire inconsiderement.

Page 26 - On doit lire (Signé)

Inscrire le nombre de voix à certaines propositions du procès-verbal.

Vote: Unanime

Adopté.

4. CORRESPONDANCE

Le Secrétaire général fit lecture d'une lettre provenant de la Fédération des étudiants indiquant que Gérard Blanchard sera le représentant des étudiants au Comité des grades honorifiques.

- lecture d'une deuxième lettre de la Fédération des étudiants concernant le B. A. libre. Cette lettre sera reportée au point 7 de l'ordre du jour (Comité des programmes).

- lecture d'une lettre de M. Brian Newbold demandant d'ajouter les 2 points suivants à l'ordre du jour de la réunion du 3 avril '75: 1) L'importance de la recherche à l'Université de Moncton. 2) Candidatures aux postes de représentant au Conseil de recherche.

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par André Abelly que le point 1) de la lettre de Monsieur Newbold soit reporté à Divers, numéro 9 de l'ordre du jour et le point 2) à Affaires découlant du procès-verbal, numéro 5 e).

Vote: Unanime

Adopté.

- lecture d'une lettre de la Fédération des étudiants concernant une demande d'avancer la cérémonie de collation des grades au dimanche 27 avril au lieu du 11 mai. Cette lettre est reportée à l'ordre du jour - Divers.

5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL

a) Comité des grades honorifiques

Le nom de Gérard Blanchard, représentant des étudiants, complète la formation du Comité des grades honorifiques, dont la composition avait été acceptée au Sénat académique du 13 & 14 février 1975.

b) Avis de motion - Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement

A la réunion du Sénat du 13 & 14 février, M. Clément Loubert avait présenté un avis de motion concernant le mandat du Comité de contrôle.

Le Secrétaire général a demandé aux sénateurs de tabler cet avis de motion car il est impossible pour M. Loubert d'assister à cette réunion.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que l'on dispose de cette question comme prévue.

Vote: Unanime

Adopté.

5. AFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL (suite)

b) Avis de motion - Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement (suite)

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Helmut Schweiger que l'on attende le rapport du comité formé par le Secrétaire général concernant la mise en vigueur d'un questionnaire standardisé pour évaluer les cours, et qu'entre temps, le Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement continue son travail en se basant sur le mandat actuel.

Vote: Pour: 12 Contre: 2 Abst.: 5 Adopté.

A la dernière réunion du Sénat académique, le Comité de contrôle avait présenté huit (8) recommandations comme avis de motion.

Il est proposé par Marielle Préfontaine et appuyé par Jean-René Longval que le Sénat accepte les recommandations du Comité de contrôle tel que modifiées:

Le Comité de contrôle recommande que, dans la mesure du possible

1. ... le programme de développement pré-scolaire ne soit pas maintenu sans l'embauche d'au moins un spécialiste dans la matière.
3. ... le corps professoral du secteur géographie soit renforcé si l'Université compte maintenir un programme du majeur en ce domaine.
4. ... le département d'administration compte au moins trois docteurs en automne 1976 dans la liste des professeurs A plein temps.
5. ... le département d'histoire compte au moins trois docteurs en histoire en automne 1976.
6. ... le département d'orientation compte trois docteurs en automne 1977.

Vote: Pour: 10 Abst.: 3 Adopté.

Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par Mariee Préfontaine que le nom du Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement soit changé et désormais appelé "Comité de contrôle des exigences académiques".

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Rhéal Bérubé que le Vice-recteur A l'enseignement ne soit pas membre du Comité de contrôle.

Vote: Pour: 12 Contre: 3 Abst.: 2 Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Paul Boudreau que le Comité de contrôle, dans son fonctionnement, envisage davantage son rôle comme conseiller, vérificateur et analyste des exigences académiques.

Vote: Pour: 13 Contre: 1 Abst.: 1 Adopté.

5. AFFAIRES DECOULANT DU PROCES-VERBAL (suite)

c) Nominations

Monsieur Brian Newbold informe les membres qu'un nouveau représentant de la Faculté des arts doit être nommé pour remplacer M. Melvin Gallant qui a obtenu un congé sabbatique.

Le Conseil de recherche recommande M. Fernand Arsenault comme 1er choix et M. Francis Coutellier comme 2e choix pour siéger au Conseil de recherche à titre de représentant de la Faculté des arts.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par le Père Jean-Guy Lachance que Francis Coutellier soit nommé membre du Conseil de recherche.

Vote: Pour: 7 Contre: 6 Abst.: 8 Adopté.

Deux représentants du domaine des sciences humaines:

Le Conseil de recherche recommande les trois personnes suivantes dans l'ordre donné, pour combler les deux postes vacants:

1) Renaud LeBlanc 2) Jean Ladouceur 3) René Lecomte

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par Mariee Préfontaine que René Lecomte soit nommé membre du Conseil de recherche.

Vote: Pour: 12 Contre: 3 Abst.: 3 Adopté.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Rhéal Bérubé que Jean Ladouceur soit nommé membre du Conseil de recherche.

Vote: Pour: 17 Contre: - Abst.: 1 Adopté.

Le mandat de ces nouveaux membres est d'une durée de trois ans commençant le 1er juillet 1975.

6. RAPPORT DU RECTEUR

Monsieur Cadieux informe les sénateurs que l'Université de Moncton va assurer l'enseignement des cours à l'extension au Collège de Bathurst pour l'année académique 1975-76.

Doctorats honorifiques

Le Comité des grades honorifiques s'est réuni afin de dresser une liste de candidats possibles à un doctorat honorifique.

Une étude des candidats possibles fut faite et sept personnes furent choisies. La liste définitive sera présentée au Sénat lorsque le Recteur aura reçu l'acceptation des candidats.

7. RAPPORT DES COMITES

a) Conseil académique

A sa réunion du 26 février 1975, le Conseil académique a accepté la recommandation suivante concernant le professeur Joseph Chancy du Collège de Shippagan.

7. RAPPORT DES COMITES (suite)

a) Conseil académique (suite)

"En se basant sur la recommandation du Comité de contrôle de la qualité de l'enseignement, il est proposé et appuyé que le Sénat académique n'accorde plus de crédit pour les cours enseignés par M. Joseph Chancy à partir de la fin de la présente année académique à l'exception des cours suivants (EC 1000, EC 1100 et SP 1100), cours pour lesquels il a reçu une lettre du président du Comité de contrôle, en date du 7 mars '74, indiquant qu'il était habilité à les enseigner".

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Marielle Préfontaine que la recommandation du Conseil académique concernant Monsieur Chancy soit acceptée.

Vote: Pour: 20 Abst: 1 Adopté.

Certificats offerts à l'Extension

Aucun rapport à ce moment; cette question est à l'étude.

Recommandation du Comité des programmes

Au Sénat du mois de février, la recommandation suivante du Comité des programmes avait été référée au Conseil académique pour étude: "Que les cours réussis ne soient pas repris ou substitués pour l'obtention d'un autre diplôme du même niveau".

A sa réunion du 26 février, le Conseil académique a modifié la recommandation pour se lire comme suit: "que les cours réussis ne soient pas repris ou substitués pour l'obtention d'un autre diplôme du même niveau, mais de nature différente".

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Marielle Préfontaine que le Sénat accepte la recommandation du Conseil académique.

Vote: Pour: 16 Abst.: 3 Adopté.

b) Comité des programmes

a) Faculté des arts

Le Comité des programmes recommande l'acceptation des modifications de changement de titre tel que présentées par la faculté, c' est-à-dire SR 3410 deviendrait Religion et sociologie et SR 3420 deviendrait Religion et psychologie, ainsi que l'intégration du cours PS 3511 au cours SR 3420.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Vote: Unanime Adopté.

Le B. A. libre

Le Secrétaire général fit la lecture d'une lettre provenant de la Fédération des étudiants dont le 1er paragraphe se lit comme suit: "A la suite d'une rencontre du Conseil d'administration de la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton, tenue le 2 avril 1975, nous, les étudiants, tenons à vous suggérer qu'aucune décision ne devrait être prise par le Sénat académique en ce qui concerne les modi-

7. RAPPORT DES COMITES (suite)

b) Comité des programmes (suite)

le B. A. libre (suite)

fications apportées au B. A. libre avant que les étudiants concernés aient pleinement délibéré sur la question."

Les étudiants demandent également une rencontre avec le Comité des programmes.

Il est proposé par Gilbert Waquant et appuyé par Jacques Lapointe que la recommandation de la Fédération des étudiants soit acceptée.

Vote: Pour: 4 Contre: 10 Non adopté.

Le Comité des programmes recommande l'acceptation de la recommandation de la Faculté des arts relativement au B.A. libre en la modifiant pour se lire comme suit:

- 1) Que les niveaux des cours soient conservés, c'est-à-dire 36 crédits - 1000; 24 crédits - 2000; 48 crédits -3000 & 4000; 18 crédits - au choix;
- 2) Que l'étudiant choisisse trois concentrations mineures offertes à l'Université ou l'équivalent, après avoir obtenu l'autorisation d'établir des regroupements de cours (au niveau d'une concentration mineure) ou autour de thèmes;
- 3) Que l'étudiant fasse accepter son programme par le doyen de la Faculté des arts;
- 4) Que le B. A. libre soit désormais appelé B. A. général.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que la proposition sur la modification du B. A. libre soit tablée et retournée au Comité des programmes pour étude et faire rapport à la prochaine réunion du Sénat académique.

Vote: Pour: 6 Contre: 10 Non adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Brian Newbold que le numéro 1) de la proposition du Comité des programmes soit accepté tel quel.

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Brian Newbold que le Sénat accepte le numéro 2) modifié pour se lire comme suit: Que l'étudiant choisisse au moins deux concentrations mineures offertes à l'Université ou l'équivalent après avoir obtenu l'autorisation d'établir des regroupements de cours (au niveau d'une concentration mineure) ou autour de thèmes.

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Jean Ladouceur que le numéro 3) de la proposition soit modifié et accepté comme suit: Que l'étudiant fasse auparavant accepter son programme par le doyen de la Faculté des arts et que l'étudiant soit inscrit au moins deux (2) ans dans le programme du B. A. libre (60 crédits).

Vote: Pour: 13 Contre: 2 Abst.: 3 Adopté.

7. RAPPORT DES COMITES (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Faculté des arts - B. A. libre (suite)

Amendement proposé par Fernand Mattart et appuyé par André Abelly que l'étudiant soit inscrit 1 an dans le programme du B. A. libre au lieu de 2 ans.

Vote: Pour: 5 Contre: 12 Non adopté.

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Jean-René Longval que le numéro 4) de la proposition soit référé au Conseil académique avec pouvoir d'agir.

Vote: Unanime Adopté.

2-Faculté des sciences de l'éducation

Le Comité des programmes recommande que le Sénat accepte les trois nouveaux cours tel que présentés, c.-à-d., ED 4911, ED 4912, et ED 4913 (cours offerts à l'Extension de l'enseignement pour les étudiants à temps partiel).

Il est proposé par Yvan Albert et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes.

Vote: Unanime Adopté.

3-Faculté d'administration et Faculté des sciences Mineur en informatique

Le Comité des programmes recommande l'adoption du rapport présenté par les représentants de la Faculté d'administration et de la Faculté des sciences qui propose de changer les titres des mineurs à:

- 1) mineur en informatique de gestion
- 2) mineur en sciences de l'ordinateur.

Il est proposé par André Abelly et appuyé par Jean Ladouceur que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les mineurs en informatique.

Vote: Pour: 10 Contre: 3 Abst.: 5 Adopté.

4-Rapport sur l'étude des cours de statistiques, recherche opérationnelle et méthodes quantitatives

Recommandations du sous-comité du Comité des programmes:

- 1) Que le mineur suivant en statistique soit accepté. Mineur en statistiques

Obligatoires (12 crédits)	
- MA 2056 Calcul I ou l'équivalent	6 crédits
- MA 2653 Statistiques descriptives ou	3 crédits
- MA 2603 Probabilités et introduction aux statistiques mathématiques	
- MA 2203 Programmation ou l'équivalent	3 crédits

7. RAPPORT DES COMITES (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Mineur en statistiques (suite)

Options (15 crédits)

*- MA 3613 Statistiques ou MA 3643 Statistiques inférentielles (préalable: MA 2653 ou 2603)	3	crédits
*- MA 3603 Probabilités	3	crédits
- MA 4603 Théorie des sondages (préalable: MA 2653 ou 2603)	3	crédits
- MA 4613 Analyse de variance (préalable: MA 2653 ou 2603)	3	crédits
- MA 4623 Méthodes non-paramétriques (préalable: MA 2653 ou 2603)	3	crédits
- MA 4633 Processus Stochastiques (préalable: MA 3643 ou l'équivalent)	3	crédits
- MA 4643 Modèles stochastiques (préalable: MA 4633 ou l'équivalent)	3	crédits
- MA 4653 Régression (préalable: MA 3643 ou l'équivalent)	3	crédits
- MA 3533 Analyse numérique	3	crédits

Total des crédits 27 crédits

* Le département de mathématiques devra modifier les contenus et les titres des cours MA 3613 et MA 3603 et préciser les préalables.

- 2) Que le département de mathématiques cycle au maximum possible les cours à option du mineur en statistiques et qu'il étudie attentivement la possibilité d'utiliser des professeurs de d'autres départements pour assurer l'enseignement de certains cours.
- 3) Que les cours nouveaux suivants soient acceptés: MA 3643, MA 4603, MA 4613, MA 4623, MA 4633, MA 4643 et MA 4653.
- 4) Que MA 2653 ou MA 2603 soit le premier cours de statistiques pour tous les programmes qui utilisent les statistiques. Leur contenu, en tout ou en partie, ne devra pas se retrouver dans aucun autre cours.
- 5) Que les seuls cours traitant spécifiquement d'application des statistiques soient les suivants:

AD 3471 Statistiques appliquées aux affaires	3 crédits
PS 4212 Statistiques appliquées, sciences sociales et du comportement	3 crédits
ED 6422 Statistiques appliquées à l'éducation I	3 crédits
PS 6200 Statistiques appliquées à la psychologie	3 crédits
ED 64-- Statistiques appliquées à l'éducation II	3 crédits
- 6) Que le cours AD 2471 Statistiques appliquées aux affaires I soit aboli. Le contenu de ce cours sera couvert par MA 2653 et AD 3471. Le cours AD 3471 deviendrait Statistiques appliquées aux affaires.
- 7) Que le cours AD 4471 Analyse des variances soit aboli et remplacé par MA 4613 Analyse de variance. Le contenu et l'approche de MA 4613 devront tenir compte du contenu et des objectifs de AD 4471.
- 8) Que le cours AD 6471 Statistiques appliquées aux affaires soit aboli et remplacé par MA 2653.
- 9) Que le cours ED 7422 soit aboli.

7. RAPPORT DES COMITES (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Recommandations du sous-comité du Comité des programmes (suite)

- 10) Que le titre du cours PS 6200 Méthodes quantitatives avancées devienne "statistiques appliquées à la psychologie".
- 11) Que le titre du cours MA 2603 Introduction aux probabilités et statistiques soit changé et devienne "probabilités et introduction aux statistiques mathématiques".
- 12) Que le mineur en recherche opérationnelle présenté par la Faculté des sciences soit accepté tel que proposé.
- 13) Que les titres des cours suivants:
GI 4110 Techniques de recherche opérationnelle I
GI 4120 Techniques de recherche opérationnelle II
GI 5131 Techniques de recherche opérationnelle III
soient changés et deviennent:
GI 4110 Recherche opérationnelle industrielle I
GI 4120 Recherche opérationnelle industrielle II
GI 5131 Recherche opérationnelle industrielle III

Les contenus de ces cours devront être axés exclusivement sur les applications industrielles.
- 14) Que les titres des cours suivants:
AD 3481 Recherche opérationnelle I
AD 4481 Recherche opérationnelle II
AD 4482 Recherche opérationnelle III
soient changés et deviennent:
AD 3481 Recherche opérationnelle de gestion I
AD 4481 Recherche opérationnelle de gestion II
AD 4482 Recherche opérationnelle de gestion III

Les contenus de ces cours devront être axés exclusivement sur les applications en affaires.
- 15) Que les cours AD 4491, AD 4492 et AD 5493 n'apparaissent plus à l'annuaire.
- 16) Que le "mineur en méthodes quantitatives" soit appelé "mineur - méthodes quantitatives en affaires", et que le programme soit accepté avec les modifications suivantes: MA 4603 remplace AD 3472, et MA 4613 remplace AD 4471.
- 17) Qu'il y ait rencontre(s) entre le département de mathématiques et le département d'administration pour regrouper les cours AD 3472 Echantillonnage en affaires et MA 4603 Théorie des sondages; AD 4471 Analyse des variances et MA 4613 Analyse des variances. Si après une période d'essai jugée valable les cours ainsi regroupés ne rencontrent pas les objectifs des programmes concernés le département de mathématiques pourrait être autorisé à offrir MA 4603 et MA 4613 avec un contenu plus mathématiques tandis que le département d'administration pourrait être autorisé à offrir un cours de 3 crédits qui regrouperait AD 3472 et AD 4471.
- 18) Que la Faculté des sciences étudie les contenus des cours CH 4922 Thermodynamique statistique et PH 3413 Thermodynamique statistique - afin de voir s'il est possible de les regrouper en un seul cours.

7. RAPPORT DES COMITES (suite)

b) Comité des programmes (suite)

Recommandations du sous-comité du Comité des programmes (suite)

19) Que le cours MA 2653 ou MA 2603 soit préalable aux cours suivants:

ED 5432 Mesures en éducation I
GG 2120 Mesures (Principes)
EC 4200 Econométrie
PS 4221 Psychométrie
SO 2102 Méthodologie et techniques de recherche I
ED 6473 Recherche en orientation
ED 6400 Séminaire et recherche en éducation spéciale
ED 6113 Séminaire et recherche en administration scolaire
ED 6203 Séminaire et recherche en enseignement.

20) Que les contenus des cours suivants soient modifiés afin de respecter la recommandation 4:

SO 2102 Méthodologie et technique de recherche I
SO 3102 Méthodologie et technique de recherche II
EP 3652 Intro. à la recherche en éduc. physique & récréation
GO 3002 Laboratoire de géographie humaine
GO 3901 Analyse démographique

21) Que le cours ED 5432 soit préalable à ED 6432 Mesures en éducation II.

22) Que le cours ED 6422 Statistiques appliquées à l'éducation I soit préalable à ED 64-- Statistiques appliquées à l'éducation II.

23) Que ED 6344 Psychométrie collective et individuelle change de titre.

24) Que les changements proposés soient insérés dans le prochain annuaire de l'Université.

25) Que le Comité des programmes entreprenne immédiatement l'étude des cours de services et tente de présenter des politiques précises avant le début de la prochaine année universitaire.

Recommandation du Comité des programmes

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'accepter les recommandations du sous-comité tel que présentées.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Fernand Mattart que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes concernant les statistiques, recherche opérationnelle et méthodes quantitatives.

Vote: Pour: 12 Contre: 4 Abst.: 1 Adopté.

5 - Programme de maîtrise en administration publique

La Faculté d'administration a présenté au Comité des programmes une proposition d'un programme de maîtrise en administration publique, et formule quatre recommandations qui apparaissent à la page 6 du rapport.

Le Comité des programmes trouve qu'il est prématuré de se prononcer sur les quatre recommandations.

9. DIVERS (suite)

b) Importance de la recherche à l'Université

Le Conseil de recherche a soumis la recommandation suivante au Sénat académique: "que le Sénat académique reconnaisse de façon formelle l'importance de cette activité à l'Université de Moncton".

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Rhéal Bérubé que le Sénat réfère cette question au Conseil académique.

Vote: Unanime

Adopté.

c) Système métrique

A la demande du Comité des programmes, la Faculté des sciences est d'accord pour préparer et introduire dès le mois de septembre 1975, un cours de 15 heures, 1 crédit, portant sur le système métrique.

Il est proposé par Rhéal Bérubé et appuyé par Mohamed Zeitoun que la Faculté des sciences organise un cours sur le système métrique et le Sénat recommande que ce cours ne soit pas obligatoire.

Vote: Unanime

Adopté.

Le syllabus de ce cours devra être présenté au Comité des programmes.

d) Recommandation du Comité des programmes - SO 3102

La proposition suivante avait été tablée à la dernière réunion du Sénat académique: "puisque les étudiants en génie n'ont pas le préalable pour le cours SO 3102 le Comité des programmes recommande que ce cours soit éliminé de la liste de cours à option en 2e et 3e année du programme de génie général."

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Helmut Schweiger que cette proposition soit référée au Conseil académique avec pouvoir d'action.

Vote: Pour: 12

Abst.: 2

Adopté.

10. AJOURNEMENT

(Signé) Jean Cadieux, président

(Signé) Léandre Bourque, secrétaire